

Digishoot : photographiez, certifiez, sur Digiposte.fr **Un huissier numérique et économique ?**

J'ai reçu il y a peu un mail publicitaire de la Poste, proposant son nouveau service **Digishoot**, basé sur une application de prise de photo pour iPhone, qui propose de certifier et stocker les photos.

J'y vois une application immédiate pour les architectes : certifier la présence des panneaux d'affichage des autorisations d'urbanisme, et de chantier. Une utilité pourra également être trouvée pour les visites de chantier, et pour les expertises.



Digishoot photographiez c'est certifié — Boîte de réception

APPLICATION MOBILE
Digishoot
PHOTOGRAPHIEZ,
C'EST CERTIFIÉ !

Disponible sur votre iPhone
avec un compte Digiposte

Chère Madame, Cher Monsieur,

Objets de valeur, dégâts matériels, accidents de voiture... Les preuves peuvent être parfois difficiles à apporter pour faire valoir ses droits.

Désormais, avec l'application mobile Digishoot, vous avez LA solution pour certifier les photos prises avec votre iPhone et les mettre à disposition de tiers (assureurs, forces de police, bailleur, cabinets d'expertise...) depuis Digiposte.

> Découvrir

CERTIFIEZ ET STOCKEZ VOS PHOTOS EN UN CLIC !

L'application Digishoot sur iPhone vous permet :

- de prendre des photos,
- d'y apposer la date, l'heure de la prise de vue et les données de géolocalisation,
- de certifier par un cryptage l'authenticité de la photo et d'attester ainsi qu'elle n'a pas subi de retouche,
- de sauvegarder vos photos dans votre compte Digiposte.

Téléchargez gratuitement l'application Digishoot depuis l'Appstore et bénéficiez des deux premières photos certifiées offertes.

App Store > Téléchargement

Comment ça marche ?

- 1) Téléchargez gratuitement l'application Digishoot depuis l'Appstore.
- 2) Prenez ensuite une photo depuis l'application Digishoot que vous envoyez dans votre compte Digiposte*.

LA POSTE

* Si vous prenez des photos avant la création d'un compte Digiposte, elles seront sauvegardées 48 h sur l'application Digishoot.

Prise à travers cette application spécifique, la photo est automatiquement horodatée, et géolocalisée, avec un cryptage permettant de certifier son l'authenticité, et d'attester qu'elle n'a pas subi de retouches. Elle est ensuite envoyée depuis l'Iphone vers le compte Digiposte de l'utilisateur, d'où elle peut être exportée, enregistrée, etc...

On avait eu l'occasion de tester une première application de ce type il y a quelques temps déjà, qui m'avait semblée complexe à mettre en œuvre et couteuse à l'usage.

Je viens d'installer et tester Digishoot, et de produire mes premières photos certifiées, en quelques minutes et pour 30 centimes d'euro la photo. La signature La Poste tend également à m'inspirer confiance.

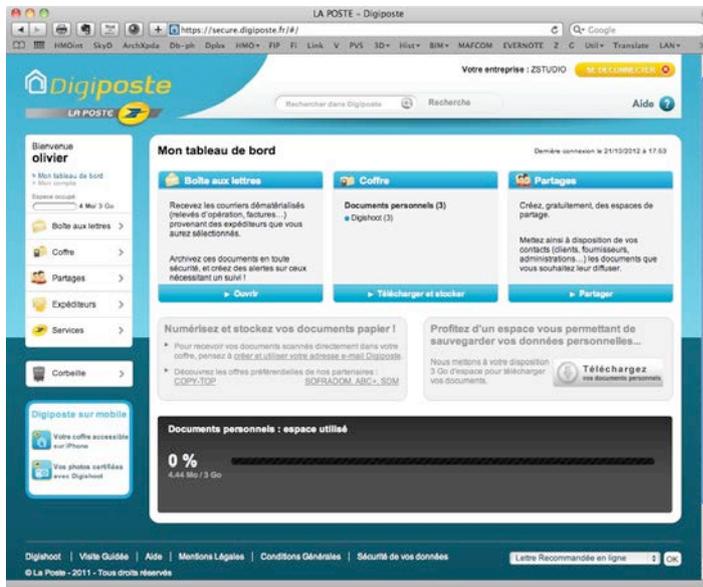
Il reste à nos assurances et avocats à nous confirmer que de telles photos constituent bien des éléments de preuve suffisants pour témoigner de la réalité d'un affichage légal, ou tout simplement des conditions de prise de vue réelles lors d'une visite de chantier.

Quelques photos prises pendant la période sensible, et ainsi certifiées permettent-elles de remplacer les visites d'un huissier en début, milieu, fin de période à 300 euros le passage ?

(La discussion lancée sur le sujet sur MAFCOM n'avait pas conclu à une méthode infaillible, qui permette par exemple d'échapper à des faux-témoignages sur la non présence d'un panneau, arguant qu'il aurait pu être ôté juste après le passage de l'huissier afin d'éviter l'information des tiers, et donc leur recours. La simplicité et le coût modique de Digishoot permettent de multiplier les photos, et donc de prouver la permanence de l'affichage).

Les applications sont gratuites, 2 crédit-photo sont offerts pour les premiers essais.

Quelques images valent mieux qu'un plus long discours :



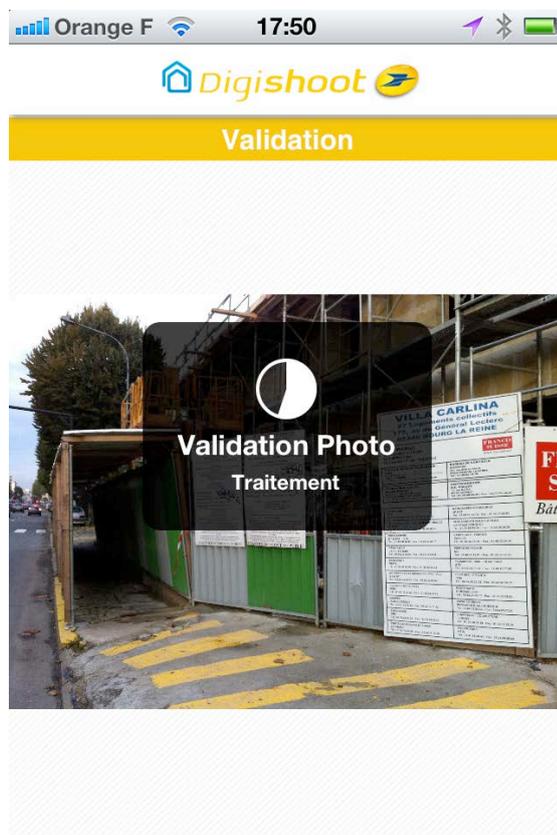
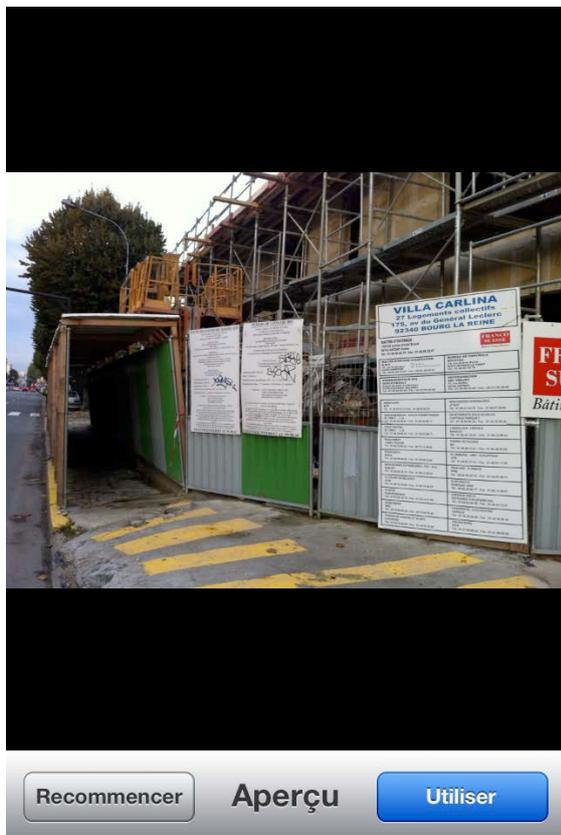
Il faut au préalable ouvrir un compte Digiposte, service gratuit de la poste de stockage en ligne : « le coffre fort électronique pour recevoir, archiver et partager ses documents en sécurité ».

C'est donc un service en partie comparable à Dropbox, Skydrive et autres (mais sans la synchronisation automatique depuis un dossier de l'ordinateur).

L'utilisateur (particulier ou entreprise) dispose d'une capacité de stockage de 3 Go pour héberger ses documents, recevoir des mails, partager des documents avec ses contacts.

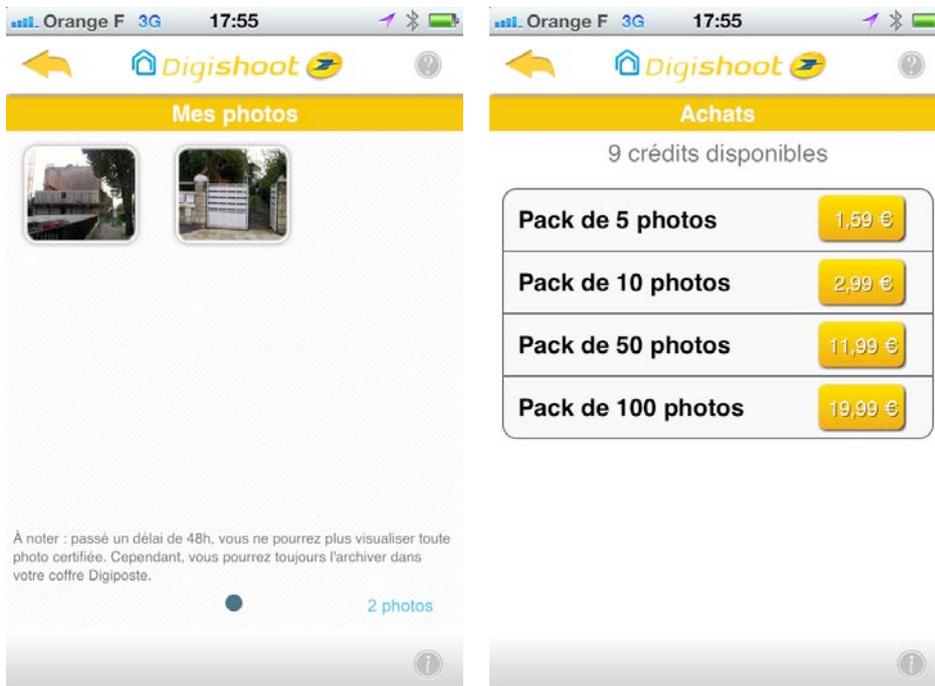


Après avoir installé l'application Digishoot depuis l'Appstore (rien n'est annoncé pour l'instant concernant les smartphone Android...), l'utilisateur se connecte avec ses identifiants (les mêmes que pour le web). Il peut alors prendre une première photo ...

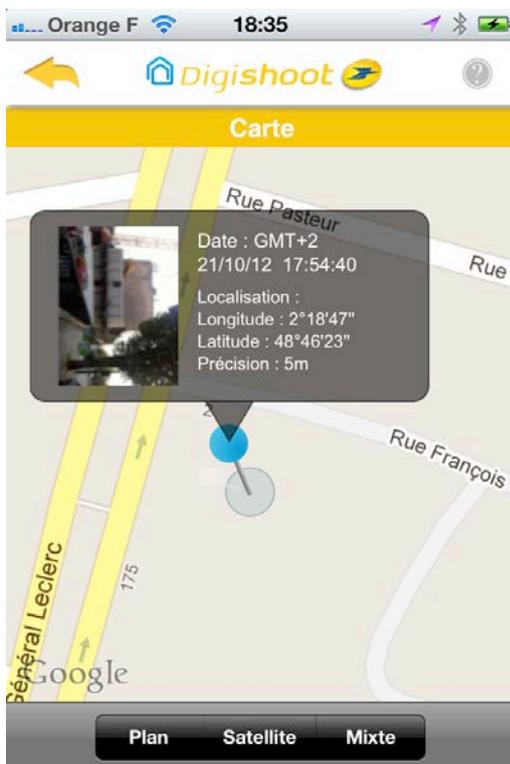




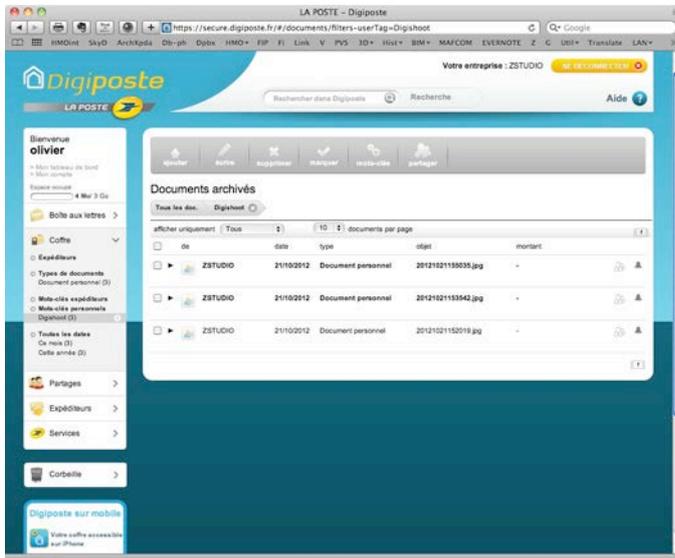
La photo est prise à l'aide de l'application Digishoot, et non du logiciel habituel iPhone. Une fois confirmée, la vue est traitée et reçoit les marques d'horodatage et géolocalisation (en bas à gauche de la photo, voir sur la vue agrandie). Elle peut alors être envoyée vers le coffre (compte) Digiposte en ligne.



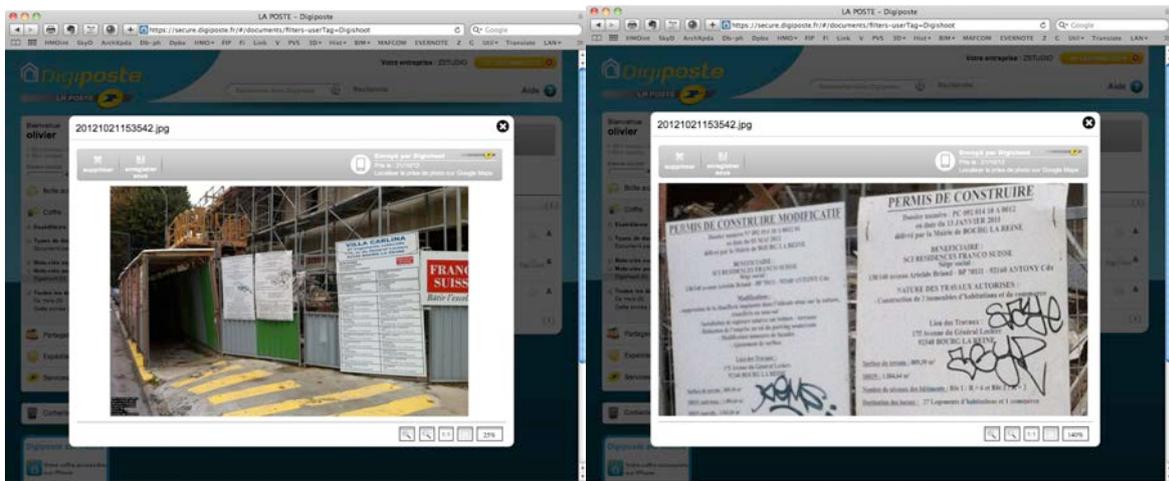
Les photos non encore transférées sont stockées dans un Album dans Digishoot, pour transfert ultérieur.
Le service est payant, mais sur une base très modique. Des crédits-photo sont proposés en ligne, et payés via les identifiants AppStore habituels.



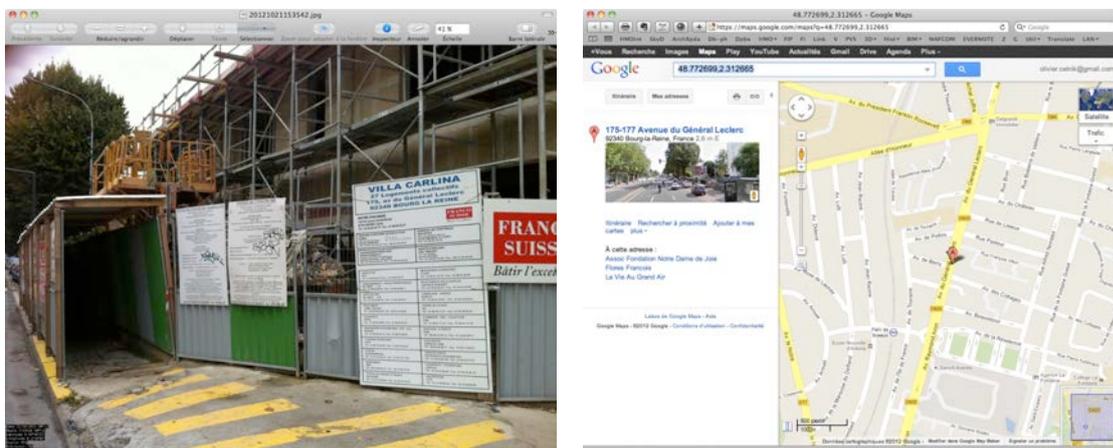
Les paramètres de prise de vue peuvent être affichés sur l'iPhone, sur une carte Google.



Sur le compte Digiposte accessible depuis l'ordinateur, on voit immédiatement la liste des documents transférés depuis l'iPhone.



On pourra visualiser les photos, zoomer sur les détails utiles, télécharger le fichier, le partager avec d'autres utilisateurs.



Comme sur l'iPhone, les données de géolocalisation permettront d'afficher le point de vue sur une carte Google Maps.

Ça se passe ici : www.digiposte.fr/digishoot

© Olivier CELNIK pour LesAteliersNumériques

Quelques questions restent à résoudre :

- utilisation du service dans une zone sans couverture réseau (parking de centre commercial en construction...)
- comment prouver l'authenticité d'une photo Digishoot devant un tribunal (et non que c'est un montage Photoshop des informations sur une autre photo ?)